



Nord - Pas de Calais

MISE EN VALEUR DES TERRES D'UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

➔ SITUATION



EN 2013, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISSIS (CAD) mettait en place un Contrat d'Agriculture et d'Alimentation Périurbaines d'AGGLOmération (CAAP'AGGLO) avec le Conseil régional Nord-Pas de Calais et ses partenaires de l'agriculture et de l'alimentation. Deux années plus tard et avec l'appui de Terre de Liens Nord-Pas de Calais, un couple de maraîchers et éleveurs de chèvres bio s'installe sur 5 hectares de terres de la Communauté d'Agglomération à Cantin.

➔ RÉSULTATS

5 hectares de terres publiques ont permis l'installation en agriculture biologique d'un couple de paysans, maraîchers et éleveurs de chèvres.

- Création de deux emplois à temps plein et d'un point de vente à la ferme.
- Certification bio de 5ha sur une zone à enjeu Eau Potable (source : Agence de l'Eau Artois Picardie).
- De nouvelles coopérations collectivités-associations-citoyens.
- Des producteurs sensibilisés à l'agriculture biologique par l'arrivée d'un jeune installé.

➔ DISPOSITIFS UTILISÉS

- › **Recensement** des terres publiques.
- › **Diagnostic** foncier agricole et animation territoriale.
- › **Rédaction** d'un Bail Rural Environnemental.
- › **Modification** de PLU.
- › **CAAP'AGGLO** : Contrat d'Agriculture et d'Alimentation Périurbaine (d'Agglomération) ; politique publique régionale



Contexte

La Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) se caractérise par une forte urbanisation avec plus de 150.000 habitants sur 35 communes. Le territoire n'échappe pas à la diminution drastique du nombre d'agriculteurs entre 2000 et 2010 (moins 26 % selon le RGA) et de la diminution de sa surface agricole utile. Mais l'urbanisation n'explique pas à elle seule la diminution du nombre d'agriculteurs et les enjeux de transmission et d'installation sont prédominants pour maintenir un tissu de fermes sur le territoire. Par ailleurs, avec le classement du Bassin minier à l'UNESCO, certaines caractéristiques paysagères sont à protéger et à valoriser. La préservation d'une eau de qualité est également un enjeu majeur pour ce territoire producteur et exportateur d'eau potable.

Point de départ

En 2006, la CAD prend la compétence Trame Verte et Bleue. Elle décide d'élaborer un « schéma multifonctionnel », en mettant l'accent sur le soutien aux activités économiques en milieu rural. A ce titre, une politique « Circuits courts » voit le jour

➔ FACTEURS DE RÉUSSITE

La volonté d'un élu local, Jean-Luc Hallé, qui a su convaincre ses homologues de la nécessité de repenser l'agriculture périurbaine au regard des nouveaux enjeux qu'ils soient agricoles, alimentaires, sociétaux.

L'accompagnement de Terre de Liens et de l'ensemble des acteurs agricoles impliqués dans les projets de la CAD a joué le rôle de catalyseur dans la démarche, chacun apportant son expertise et ses compétences.

L'importance du dialogue entre les acteurs et de la co-construction tout au long du projet.

La motivation des porteurs de projets et leur intégration dans le territoire par l'accueil de la CAD et l'organisation de rencontres avec les agriculteurs de la commune.



➔ FREINS IDENTIFIÉS

- **Un parcellaire** très morcelé qui a nécessité des échanges avec les agriculteurs en place.
- **La recherche** d'un porteur de projet qualifié.
- **La longueur des procédures** et le nombre d'éléments à vérifier : analyse agronomique et pollution des sols, modification de zonage, échanges parcellaires...



en 2009. Au fil des années, les partenaires de la CAD proposent de nombreuses actions pour favoriser la transmission et l'installation en agriculture, le développement de l'agriculture biologique, l'introduction de produits bio et locaux dans les cantines etc. Ce projet agricole prend de l'ampleur en 2013 via une contractualisation signée avec le Conseil Régional Nord-Pas de Calais. C'est la signature du 1^{er} CAAP'AGGLO en Région : Contrat d'Agriculture et d'Alimentation Périurbaines d'AGGLOmération. Maintenir un tissu d'exploitation et favoriser les installations sur le territoire définissent le premier volet de cette politique. La CAD et ses partenaires mettent en place un programme d'actions sur l'usage et la gestion du foncier agricole afin de favoriser l'accès à la terre de porteurs de projets, de faire évoluer le rapport à la terre des élus, techniciens et acteurs du foncier du territoire et de mobiliser un groupe d'habitants sur la question foncière agricole.

Dès 2009, la CAD réalise un état des lieux de ses propriétés publiques et identifie 12 hectares de terres sur les communes de Cantin et Goeulzin, stockées depuis une dizaine d'années pour un projet de zone d'activité économique (Zone d'Activité Concertée dans le Plan Local d'Urbanisme) qui n'avait plus lieu d'être. S'en est suivi un travail d'identification des parcelles (analyse agronomique, cartographique...) et de construction d'un projet politique sur ce site afin d'orienter les terres vers une installation et/ou le développement de l'agriculture biologique. En 2015, dans le cadre du programme CAAP'AGGLO, l'association Terre de Liens Nord-Pas de Calais en partenariat avec la CAD et le Maire de Cantin, et en concertation avec les acteurs du territoire (SAFER, Chambre d'Agriculture, GABNOR, AFIP, réseau INP-PACT, Pôle Légume, agriculteurs...) a co-réalisé un diagnostic de ce foncier agricole qui propose plusieurs scénarios pour la mise en valeur du site.

Démarche

- rencontres avec les Maires des communes concernées afin de leur présenter les projets et les ambitions de la CAD en terme d'agriculture et d'alimentation, étude de sensibilité des mairies vis-à-vis du projet, diagnostic agricole communal,
- rencontres avec les agriculteurs concernés, afin de connaître leurs projets, leurs intérêts pour l'agriculture biologique et pour l'accueil d'un nouvel agriculteur sur la commune,
- recueil de tous les éléments techniques liés au dossier (zonage des parcelles, analyse de sol, possibilité d'amener de l'eau, de l'électricité sur le site, questions liés à l'habitat, à la propriété des terres...) afin de présenter au Vice-Président de

➔ PERSPECTIVES

- › **Réaliser d'autres projets** comme celui de Cantin dans les communes du Douaisis. Une étude sera réalisée en 2016 afin d'évaluer le foncier agricole public mobilisable et les enjeux de transmission de fermes à l'échelle de 15 communes.
- › **Sensibiliser les agriculteurs déjà installés aux pratiques bio** et créer du lien entre les agriculteurs conventionnels ou biologiques et les nouveaux installés.



la CAD plusieurs scénarios pour ces parcelles (installation, création d'un espace test, création d'une parcelle test en AB...).

- définition d'un lot de parcelle : concertation étroite auprès de deux producteurs pour redéfinir un îlot parcellaire ; échanges parcellaires

Il résulte de ces actions le repérage d'un lot de 5 hectares de terres favorables pour une installation (sur les 12 hectares en propriété de la CAD).

Après validation politique du scénario « installation », un appel à candidature a été lancé. Le comité de sélection, composé de représentant de la chambre d'agriculture, de la SAFER, des associations du réseau INPPACT, du Maire de la commune de Cantin et des élus et techniciens de la CAD, a retenu le projet de Régis et Mélanie : une installation en maraîchage biologique et petit élevage de chèvres bio. La suite du projet s'est construite avec eux, en prenant en compte les besoins liés à leur installation : construction d'un bâtiment d'élevage, clôture d'une parcelle, plantation de haies, recherche de logement...

Le foncier : une triple réponse adaptée au projet :

1/Les porteurs de projets ont racheté une parcelle à la CAD afin de construire leur bâtiment d'élevage et de stockage et louent le reste des terres à la CAD avec un bail rural environnemental et un bail rural classique. Ils ont échangé quelques parcelles afin d'avoir un îlot de culture cohérent.

2/Grâce à la volonté communale, le Plan Local d'Urbanisme a été modifié permettant à ces terres, vouées à l'urbanisation, de retrouver leur vocation agricole (modification du zonage des parcelles). Régis et Mélanie habitent à proximité des terres, dans un logement social.

3/Une intégration au tissu local : La CAD a organisé à l'automne 2015 un apéritif de rencontre. Sur la parcelle, une dizaine de producteurs du secteur sont venus rencontrer Régis et Mélanie, pour connaître leur projet et échanger avec eux. Cette étape a permis à Régis de nouer des relations avec certains agriculteurs (entraide, mise à disposition de hangar, prêt de matériel, lien social, etc).

Régis est officiellement installé depuis le 1^{er} novembre 2015. Mélanie le rejoindra par la suite. L'état des lieux des parcelles réalisé avec la CAD et Terre de Liens NPDC a permis de localiser le futur bâtiment, les clôtures et les haies que les porteurs de projets vont planter, la parcelle d'1,80 ha qui sera remise en prairie... Le groupe local Terre de Liens, composé d'une dizaine d'habitants du territoire a enfin trouvé la réponse à la question « installer des paysans près de chez soi : rêve ou réalité? » : qui est bel et bien devenu une réalité.

ÉTAPES CLÉS

- › **2009** : la CAD lance un projet d'agriculture durable pour son territoire. Dans ce cadre, elle identifie ses terres publiques et celles préalablement stockées par la SAFER dont celles situées sur Cantin-Goëulzin.
- › **2013** : la CAD contractualise avec le conseil régional un CAAP'AGGLO qui lui permet d'obtenir des financements pour réaliser diverses actions dont celles liées au projet de Cantin.
- › **Premier semestre 2015** : réalisation du diagnostic en partenariat entre la CAD et Terre de Liens NPDC et choix du scénario « installation » pour les parcelles identifiées.
- › **Juillet 2015** : sélection des candidats à l'installation.
- › **Novembre 2015** : installation officielle des porteurs de projets et signature des baux avec la CAD
- › **Printemps 2016** : clôture de la parcelle, premiers semis et modification du zonage par la commune.